

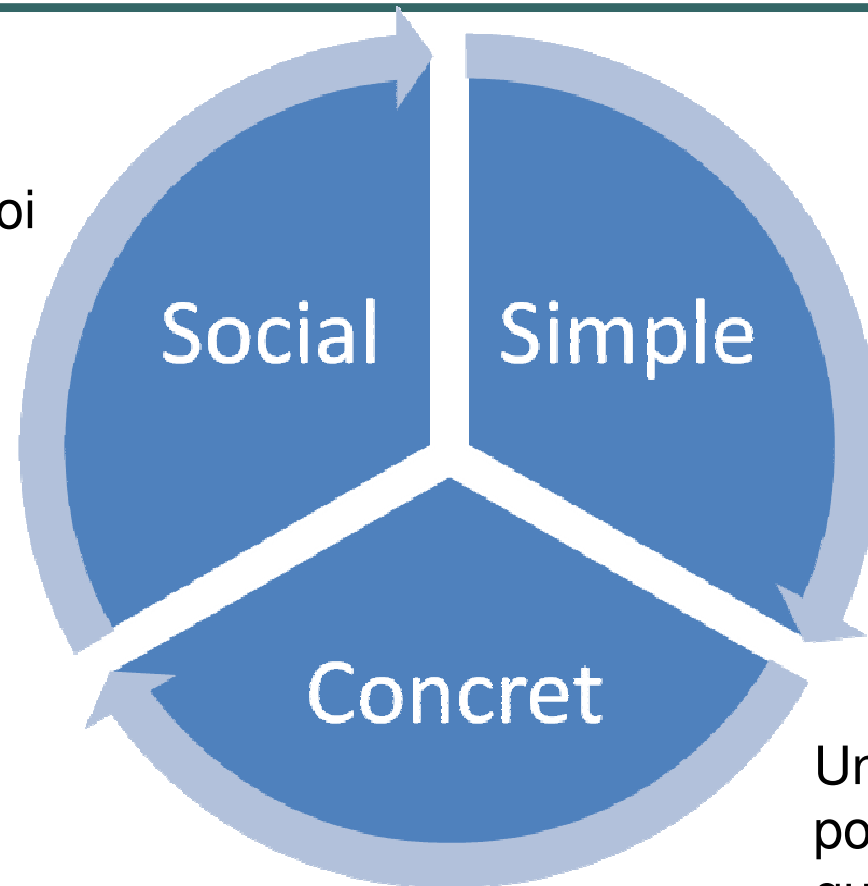


Projet Yonn a Lot

Programme social-solidaire
MEDEF, Pôle Emploi

Le concept

Remettre le pied à l'étrier à des demandeurs d'emploi non indemnisés



Un système simple et valorisant: facile à comprendre, à mettre en œuvre et communiquer

Une action gagnante pour les bénéficiaires quelle que soit l'issue de la collaboration

Objectif: mener une action citoyenne

Contexte:

- La crise affecte durement nos entreprises et les salariés. Nous cherchons à mener une action sociale utile et visible
- Nous avons envie de proposer une action sociale qui incarne la solidarité des entreprises avec la population: « tous dans le même bateau »
- Dans l'action proposée, nous souhaitons donner une chance aux demandeurs d'emploi non indemnisés, afin qu'ils puissent retrouver confiance en eux, se sentir valoriser, trouver un emploi, et éventuellement percevoir une indemnité à l'issue de leur contrat.

Programme: 12 x 2 chances

- Recruter en CDD sur proposition de Pôle Emploi des demandeurs d'emploi non indemnisés
- 12 entreprises adhérentes du MEDEF s'engagent à embaucher 2 chômeurs de longue durée sur 6 mois en contrat PRODIAT, précédé d'une AFPR de 400 heures maximum financée par Pôle emploi. Ces contrats privilégieront un dispositif d'accompagnement personnalisé dans la reprise d'emploi.
- Les emplois proposés doivent correspondre à la qualification et au souhait des candidats.
- La rémunération doit être fixe et représenter la même que la dernière indemnité reçue de Pôle Emploi, si celle-ci est supérieure au SMIC, et au maximum 2 fois le SMIC
- Chaque CDD non confirmé se verra proposer un dispositif FONGECIF CDD à l'issue de son expérience (maintien de salaire + formation) – réservé aux moins de 30 ans

Les modalités

- Les candidats proposés sont choisis par le Pôle Emploi en fonction des entreprises adhérentes. Les entreprises adhérentes au projet s'adaptent pour créer des opportunités selon les souhaits des bénéficiaires.
- Un agent de Pôle Emploi est dédié au placement et suivi des candidats. Ses interlocuteurs sont les Responsables RH des participants au programme
- Une convention cadre quadripartite est signée entre le MEDEF, le Pôle Emploi, OPCALIA et le FONGECIF.
- Une convention opérationnelle sera signée avec les entreprises participantes
- Démarrage du programme fixé au 1er mars 2013 jusqu'au 30 juin 2014

Bilan et communication

- Ce programme a vocation à être promu auprès de la presse
- France-Antilles offrira une pleine page de promotion de l'opération valorisant l'ensemble des partenaires
- L'opération sera activement relayée par RCI dans le cadre de l'émission mensuelle en partenariat avec Pôle Emploi
- L'agent référent Pôle Emploi devra élaborer un bilan quantitatif et qualitatif de cette action innovante de réinsertion: l'objectif étant la reconduction du dispositif « Yonn a lot »

Financement

Le projet est financé par chaque entreprise participante, avec le soutien des subventions disponibles auprès des différents partenaires.

La convention quadripartite :

*La convention quadripartite sera signée
le vendredi 25 janvier 2013 .*

Les Engagements de Pôle Emploi Martinique

- Procéder à la sélection des candidats (*demandeurs d'emploi inscrits âgés de 26 ans et plus non indemnisés*) dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Mobiliser les mesures et les autres dispositifs d'aide à l'embauche associés à ce dispositif et notamment l'AFPR (Action de formation préalable au recrutement)
- Les entreprises pourront également bénéficier, sous certaines conditions, d'une Aide Forfaitaire à l'Embauche (AFE) plafonnée à 2000 euros, versée par Pôle emploi, et aussi de la réduction FILLON : réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale, dans la limite de 1,6 fois le SMIC pour toute entreprise relevant du régime de l'assurance chômage.
- Désigner un conseiller Pôle emploi qui pilotera le projet et assurera la coordination avec le consultant.